

## **Onglet : « Je saisis une licence joueur »**



### **Partie : « Surclassement »**

#### ***Par quel médecin faire remplir son dossier de surclassement ?***

- Pour les joueurs habitant les départements du Nord et du Pas de Calais, le dossier de surclassement, téléchargeable sur le site de la LFHF, doit obligatoirement être complété par un médecin fédéral dont la liste est également présente sur le site de notre ligue <https://lfhf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/15/bsk-pdf-manager/0dc06cb7ff200b83a90712c602b3655e.pdf>
- Pour les joueurs habitant les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, le dossier de surclassement peut être complété par un médecin fédéral ou un médecin du sport.